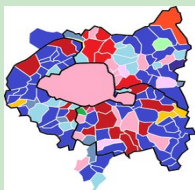


LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

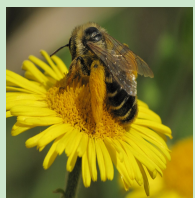
L'EDITO DU PRESIDENT

Sommaire :

La MGP a un an



Loi Biodiversité



Dossier L'île Seguin



Le T1



Coulée verte de la Défense



Qui fait quoi ? ACTEVI Hermitage

Chers amis acteurs de la sauvegarde de la nature et de l'environnement,

Quand nous avons lancé le pari d'une lettre à tous pour faire connaître nos préoccupations, nos actions, nos réflexions et nos propositions, nous pensions modestement à quatre pages, peut-être six... Mais notre département connaît suffisamment d'enjeux environnementaux pour en nourrir bien davantage : depuis quelques temps les chantiers surgissent partout dans nos communes. Effet du Grand Paris et de son Paris Express ou mutation de nos territoires et de nos villes pour répondre aux besoins des habitants ? C'est sans doute l'un et l'autre dans un esprit affirmé de développement durable et de participation qui n'est pas toujours si clair. Mais ce sont peut-être aussi des dynamiques à l'oeuvre qui produisent sans tenir compte de l'homme et de son environnement et qui justifient notre vigilance.

Pour faciliter l'appropriation de tous ces projets et chantiers, le gouvernement a lancé le dialogue environnemental qui repose sur la charte de l'environnement. Dans son article 7, la portée en est définie : « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». C'est tout en nuance et nous en retenons l'essentiel : "les associations ont le droit de donner un avis sur les décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement et d'obtenir une réponse dans le cadre d'un dialogue au bénéfice de l'environnement".

*Nous sommes, vous êtes donc au coeur de ce dialogue environnemental et nous avons, vous avez un cadre d'accès à l'information, à la participation au processus décisionnel et à la justice en matière d'environnement.**

Le gouvernement soutient toutes les initiatives et nous pouvons afficher et faire valoir notre souci de connaître au plus tôt les projets, de pouvoir y participer et d'être écouté. Nos initiatives vers la Métropole, nos travaux sur le développement durable dans les communes des Hauts de Seine, notre dialogue avec les instances de La Défense, nos réflexions et propositions pour la protection des forêts, des espaces verts et des alignements d'arbres et toute nos interrogations peuvent donc être valorisés et soutenus.

Obtiendrons-nous pour autant plus souvent gain de cause ? C'est sans doute plus l'esprit que la lettre de ce dialogue qui le dira. Il nous reste à y croire et nous verrons si les décideurs aussi y croient. Ce sera le minimum nécessaire pour réussir ce dialogue environnemental.

Ce numéro justement vous présente plusieurs articles qui reflètent ce dialogue et ses limites. Nous pourrions en discuter et en relever le défi au terme de notre Assemblée générale à Bourg la Reine le samedi 18 mars à 14h00.

*Bien amicalement
Thierry Hubert*

*<http://www.developpement-durable.gouv.fr/politiques/dialogue-environnemental>

La MGP après un an d'existence



L'année 2016 a représenté l'année de naissance de la Métropole Grand Paris (MGP). Le Président Patrick Ollier a diffusé un bilan des orientations et des actions entreprises en décembre dernier. Les compétences opérationnelles de la MGP sont centrées sur le développement économique, le développement durable et l'environnement. Plus précisément, la MGP est dotée depuis le début 2017 de nouvelles compétences pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain, un Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et traiter la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Sur le plan économique, la MGP s'est dotée d'un fonds d'investissement métropolitain et d'un observatoire financier métropolitain. Ainsi des sommes importantes ont été allouées à divers projets : Suite au Brexit, un guichet unique pour attirer les entreprises désireuses de s'implanter en Europe, la participation à la construction d'un centre aquatique olympique dans la perspective des jeux olympiques 2024, un soutien à la candidature à l'exposition universelle de 2024. Enfin un groupe de travail sur l'économie circulaire a été mis en place.

Sur le plan des transports, la MGP a mis en place en décembre dernier, un observatoire métropolitain visant à une expérimentation de la piétonisation

des voies sur berges rive droite visant à élargir le dispositif déjà pris par l'Etat. La MGP a annoncé en septembre dernier une opération « Métropole roule propre » avec des subventions (jusqu'à 5000 euros) à l'achat de divers véhicules (voiture, deux roues) pour remplacer les véhicules polluants. La MGP affiche son intention de développer un système Velib' Métropole et sur celui du transport fluvial de passagers sur la Seine.

Sur le plan du développement durable et de l'environnement, La MGP affiche son intention de promouvoir la nature en ville avec un premier concours sur les miels de l'Ile de France qui a déjà récompensé plusieurs candidats sur 57 communes pour développer la filière apicole. Elle affiche son intention de se concerter sur un Plan Climat-Air-Energie métropolitain et envisage d'élaborer un Schéma énergétique, un schéma d'aménagement numérique, le Scot Métropolitain, le PMH ainsi que définir l'intérêt métropolitain.

Sur le plan de la gouvernance, la MGP est gouvernée par un Conseil de la MGP qui représente les élus des 12 territoires. La MGP dispose de nouveaux locaux et d'une administration pour ses missions. La MGP vient de mettre en place un conseil de développement (CODEV) composé de 80 membres qualifiés et 24 citoyens tirés au sort (2 par territoire). Cette instance consultative est présidée par Mme Michèle Pappalardo, personnalité récemment nommée par le Président Ollier. La liste des membres du CODEV devrait être connue en mars 2017 puisque une assemblée plénière est prévue le 21 mars 2017. D'ores et déjà, Irène Nenner, Présidente de Chaville Environnement, membre d'Environnement 92 a été tirée au sort parmi les candidats citoyens pour le territoire 3 (GPSO).

Irène Nenner de Chaville Environnement et du Collectif Grand Paris T3

Axe Seine

L'association des départements de l'Axe Seine a vu le jour. Elle réunit les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Eure et la Seine-Maritime.

LA LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES



La loi conforte le triptyque ERC : « Eviter, réduire, compenser »

Promise par le Président de la République lors de la première Conférence environnementale de 2012, il aura fallu quatre ans pour adopter enfin, le 20 juillet dernier, ce texte qui fait suite à la Loi de protection de la nature en vigueur depuis quarante ans.

Elle complète le code de l'environnement

en y inscrivant de nouveaux principes fondamentaux tel que celui de *non régression de la protection de l'environnement* qui précise que « la protection de l'environnement [...] ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment. » et celui d'*absence de perte nette de biodiversité* avec l'obligation de résultat pour les mesures de compensation aux atteintes qui doivent s'effectuer prioritairement en nature. Elle introduit la notion de *solidarité écologique* et contraint les décideurs publics à prendre en compte les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels. La loi ouvre la possibilité d'inscrire des *espaces de continuité écologique* dans les documents d'urbanisme. Elle traite aussi des alignements d'arbres en les protégeant de tout abattage sauf en cas de menace justifiée par un diagnostic sanitaire ou mécanique. Est introduite également la notion d'*approche du paysage* qui doit tenir compte de l'évolution des territoires au fil du temps sous l'influence conjuguée du milieu, des populations et des activités.

Et elle fait référence à l'atlas des paysages et à sa mise à jour régulière.

Elle rend possible les *actions de groupe* pour les dommages environnementaux en les limitant à certains acteurs.

Elle organise l'*accès aux ressources génétiques* et aux connaissances traditionnelles et une répartition des bénéfices qui en seront issus. Elle permettra de mieux lutter contre la bio-piraterie. L'inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin. Et les associations peuvent y contribuer en réalisant des inventaires locaux. Dans les espaces aquatiques, la loi crée des zones de conservation halieutique, tant en mer que dans les fleuves et rend obligatoire les dispositifs anti-collision dans certaines zones pour protéger les cétacés. Et elle améliore la lutte contre les trafics d'espèces protégées.

et le code civil

Elle inscrit la notion de *préjudice écologique* qui reprend l'idée de la remise en état des milieux par celui qui est jugé responsable de leur dégradation, selon le principe du pollueur-payeur. Les associations agréées ou créées depuis plus de cinq ans peuvent introduire une action en réparation.

Elle crée des outils

tel qu'une *Agence française de la biodiversité* qui regroupera des opérateurs - Office national de l'eau, Agence des aires marines protégées, Parcs nationaux – et des associations et sera chargée de la sensibilisation à la biodiversité, de la formation des acteurs de ce domaine et du renforcement de la connaissance et de la recherche. Elle soutiendra financièrement des projets de restauration des milieux et pourra exercer un droit de préemption sur les espaces naturels sensibles.

Elle met en place l'*obligation réelle environnementale* en permettant à tout propriétaire de terrain d'affirmer sa vocation écologique avec transmission aux générations futures.

Elle autorise à nouveau les échanges gratuits de semences pour les particuliers comme pour les professionnels et elle interdit les cotons tiges en plastique dès 2020 et, enfin, enfin, les insecticides néonicotinoïdes dès 2018.

Les abeilles lui disent « Merci » !

Anne Sauvey

DOSSIER: L'ÎLE SEGUIN

La Seine musicale,

première réalisation sur l'Île Seguin



Il aura fallu 25 ans pour que la cité musicale émerge de la pointe aval de l'île Seguin... à la place de l'ancienne usine de production d'électricité de Renault, un patrimoine industriel remarquable dont la conservation aurait été souhaitable. Son objectif, rendre la musique accessible à tous, est à soutenir.

La cité

Une immense proue de paquebot en béton ancrée au milieu du fleuve porte une énorme sphère bardée de croisillons de bois, surmontée d'une voile, constituée de panneaux photo-voltaïques, tournant autour de la sphère en suivant la course du soleil. Construite sur 2,35 ha cédés par la ville de Boulogne-Billancourt pour 1 euro symbolique au département des Hauts-de-Seine, la Seine Musicale imaginée par l'architecte japonais Shigeru Ban associé à l'architecte français Jean de Gastines comprend de nombreuses salles de spectacles, des studios d'enregistrement, des locaux de répétition et d'enseignement ainsi que des commerces dédiés à la culture, des cafés et des restaurants. Des promenades intérieures et extérieures, ainsi qu'un jardin complètent cet immense vaisseau de béton brut. Enfin, l'entrée principale est surmontée d'un écran LED de 800 m² devant une grande place par laquelle spectateurs et visiteurs pourront arriver. Aucun recours de riverains ou d'associations n'a été déposé ce qui a permis une mise en chantier rapide.

Concerts et enseignements

Deux grandes salles de concerts, l'une de 4000 places assises ou 6000 spectateurs debout accueillera des pièces de théâtre, de la musique symphonique, des comédies musicales, concerts et conférences, l'autre un auditorium de 1150 places assises en gradins pour la musique symphonique ou contemporaine. Un comité de programmation et de direction artistique a été mis en place, son directeur est Jean-Luc Choplin (directeur du Châtelet). Laurence Equilbey, avec son Insula Orchestra, y sera en résidence. Une quarantaine de spectacles seront programmés annuellement dès avril 2017, de la comédie musicale (West side story) à la Création de Haydn en passant par des joutes musicales avec Jean-François Zygel.

Des espaces de répétition et d'enseignement accueilleront la Maîtrise des Hauts-de-Seine, le chœur d'enfants de l'Opéra de Paris et l'Académie musicale du Philippe Jaroussky.

Trois lignes de transports en commun Tram T2, ligne 9 du métro et future ligne 15 du Grand Paris Express amèneront spectateurs et visiteurs au droit des ponts et passerelles desservant l'île. Les premiers projets d'aménagements prévoyaient une île sans voiture afin de contraster avec son passé immédiat, espérons que cet objectif sera maintenu. Des parkings souterrains existent sur l'ancien trapèze Renault.

Un partenariat public-privé (PPP) à surveiller.

Le PPP choisi par le département des Hauts-de-Seine n'est pas sans créer quelques inquiétudes pour le contribuable au regard des critiques formulées sur ce système par le Sénat. 120 millions apportés par le département sur les 170 millions du coût théorique de la cité, le reste ainsi que le fonctionnement pendant 27 ans devant être assuré par un consortium de financiers (Bouygues, TF1, Sodexo...). Il sera important de bien connaître le bilan financier de cette opération une fois achevée et les clauses du PPP qui demeurent pour le moment inconnus des altoséquannais.

Michel Riottot

www.laseinemusicale.com/fr



En décembre 2016, le groupe de promotion immobilière Emerige a présenté son projet d'aménagement sur la partie amont de l'île Seguin, sur 14 500m². Il comprendra un pôle culturel et artistique (centre d'art de 5600 m², multiplex 8 salles de 5500 m², réserve d'œuvres 2800 m², commerces 4000 m², showroom 2600 m², bureaux 4000 m², hôtel de 220 chambres avec spa, piscine, bar-restaurant en terrasse. Le tout partiellement coiffé d'une toiture végétalisée de 700 m² et d'une terrasse plantée de 2000 m².

Deux équipes d'architectes ont participé à l'élaboration de ces projets. L'une, pour le centre culturel, est dirigée par le cabinet catalan RCR Arquitectes, récent lauréat du prix Pritzker et créateur du musée Soulages de Rodez et l'autre, pour l'hôtel et les loisirs, par le cabinet autrichien Baumschlager-Eberlé. Contrairement à la Seine musicale, ces aménagements seront d'un aspect plus aéré et moins massif avec néanmoins une élévation non négligeable pour l'hôtel puisqu'il culminera à près de 70 m NGF.

Michel Desvignes, paysagiste bien connu, aménagera les espaces verts tant au sol qu'en terrasses. La programmation culturelle sera dirigée par Jérôme Sans, le co-fondateur du Palais de Tokyo. Des collections d'art contemporain issues de collections célèbres y seront présentées.

Ce projet culturel, contrairement à la Seine musicale, est privé et à finalité mixte culturelle et économique. Il a été approuvé par la municipalité de Boulogne-Billancourt.

Mais il reste deux interrogations majeures :

L'île Seguin, célèbre pour ses voitures Renault, ne devait pas accueillir de trafic automobile hormis les dessertes d'usage. Or l'installation d'un très grand hôtel risque de mettre en péril cette volonté affichée au départ. Et cet hôtel de très haut standing sera en compétition directe avec le futur hôtel 5 étoiles souhaité par la municipalité d'Issy-les-Moulineaux dans les jardins du Grand Séminaire.

Et que vont devenir les espaces entre les deux aménagements aval et amont ? N'allons-nous pas, comme partout ailleurs dans notre métropole, voir un urbanisme de promoteur les couvrir, chacun se disputant son lot pour construire à sa guise et selon ses capacités ? Tous ne sont pas des prix Pritzker, loin s'en faut... Les riverains boulonnais, meudonnais et sévriens veulent être consultés afin que cette dernière parcelle de 11,5 ha d'un empire industriel remarquable ne sombre dans la déliquescence de la promotion immobilière.

Michel Riottot

Le projet de **prolongement du tramway T1** du Petit-Colombes jusqu'aux abords du Bois de Saint-Cucufa en desservant Nanterre Université et les centres de Nanterre et Rueil appelle des réserves et suggestions de l'association Naturellement Nanterre

Quant à la **méthode** avec l'abandon du maître d'œuvre unique qui promettait une meilleure coordination dans la conception à la réalisation, et l'absence de prise en compte du calendrier des mises en service du T1, prévu pour 2025 et du M15, également attendu, mais pour 2027. Le transfert modal voitures-transports collectifs espéré par la réalisation du M15 ne pourra pas jouer lors des travaux du T1. Peut-être conviendrait-il d'inverser le calendrier pour minimiser la gêne et la réduction de voirie occasionnée par les travaux du tram.

Quant aux **options urbaines**, sur les itinéraires de l'avenue de la République, les arbres d'alignement supprimés devront faire l'objet d'une compensation, sur site ou aux abords. En revanche, pour l'avenue F et I. Joliot-Curie, les alignements de platane qui sont beaucoup plus anciens devront impérativement être conservés.

Aujourd'hui, l'option du franchissement du pont de Rouen à niveau avec intersection de la D914 et du tram est à privilégier parce qu'elle permet une meilleure accessibilité visuelle et un meilleur confort pour les déplacements piétons entre le Petit Nanterre, Nanterre-Université et Cœur de Quartier. En outre elle est cohérente avec les objectifs de requalification de la D914 en voirie urbaine.

Pour la place de la Boule et compte tenu des incertitudes liées à la chronologie des mises en service du tram et du M15, il paraît inévitable de maintenir au moins une partie du franchissement souterrain de la place pour les véhicules légers. mais en profiter pour supprimer la trémie sur l'avenue Lénine dont l'utilité a toujours été contestable et qui constitue une coupure urbaine de quelques 300 m de long dans une urbanisation dense.

Naturellement Nanterre



DR

41 631 personnes ont voté et donné leur avis sur le dessin des futurs trams des lignes 9 (Orly-Porte de Choisy) et 10 (Antony-Clamart) qui devraient être inaugurées en 2021. Ils ont exprimé à 75% une préférence pour le modèle à bande lumineuse continue sur tout le haut de la rame.

La coulée verte de la Défense

« Paroles et paroles et paroles... »

Encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots... »
Comme le chantait Dalida...

Pourtant c'était inscrit dans le PLU de Nanterre et c'était cohérent avec les objectifs fixés par le SDRIF 2030.

Mais la mise en révision du projet de ZAC Seine Arche, à l'initiative de l'EPADESA, vient briser ce beau rêve puisqu'il est prévu de densifier certains secteurs dont celui de la coulée verte à créer. Un projet de construction dense, en front bâti continu et coupant l'axe historique, d'une emprise de cinq hectares environ est prévu. La biodiversité, intéressante dans ce secteur, sera détruite. Les habitats naturels ne seront plus reliés, sauf à créer des corridors biologiques pour ce faire, et plusieurs espèces protégées seront menacées. On passe donc d'une stratégie d'extension du végétal à une stratégie de ville continue. Et on oublie au passage la réglementation « Grenelle » et la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser) récemment mise en avant par la loi sur la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages (cf p3). Mais ça se passe à la Défense...Où se mobilisent avec obstination et depuis longtemps plusieurs associations : ACRI Liberté, le Village de Courbevoie et le collectif Seine à Seine Environnement.



DR

PLU = Plan local d'urbanisme

SDRIF = schéma directeur de la région Ile-de-France

ZAC = zone d'aménagement concerté

Qui fait quoi ?



DR

L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

(EPFIF) est compétent sur la totalité de l'Île-de-France depuis le 1er janvier 2016 pour la réalisation d'opérations de logements et de développement économique par acquisition-revente de parcelles à des aménageurs ou à des promoteurs sur les territoires des 304 communes avec lesquelles il a signé une convention d'intervention foncière.

Citallios est le fruit du regroupement de quatre SEM d'aménagement, celles des départements 92 et 78, de Clichy (92) et de Sarry (78). Citallios proposera ses services à l'EPA Paris Saclay et aux chantiers autour d'Eole où il se trouvera en concurrence avec Grand-Paris-Aménagement (GPA). Pour étendre son action à toute l'Île-de-France les grandes intercommunalités des deux départements devraient entrer au capital, actuellement de 15 millions d'euros, pour 20 millions de fonds propres.

Grand Paris Aménagement, opérateur global de référence, couvre le même territoire et réalise les mêmes opérations aux mêmes conditions. Le 1er janvier 2017, il a fusionné avec Plaine de France (40 communes du nord de Paris) et devrait être rejoint par l'EPA Orly-Rungis-Seine amont (166 communes) en cours d'année.

Une association se présente:



ACTEVI (Action Citoyenne pour les Transports et l'Environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux), surnommée « Touche pas à mon ciel » est une association apolitique créée en juin 2006 et reconnue d'intérêt général en 2008.

Cette association a pour objet de mettre tout en œuvre pour représenter, défendre et informer les administrés de la commune d'Issy-les-Moulineaux sur les projets portant sur l'urbanisme, l'environnement et le patrimoine, la qualité de la vie et les transports.

Parmi les acquis d'ACTEVI, on peut citer l'abandon du projet de téléphérique à Issy, l'abandon du projet de destruction du Palais des Arts et Congrès d'Issy (PACI) qui est désormais classé monument historique et la mise en œuvre de nombreuses améliorations des transports proposées dans son livre blanc.

L'association souhaite notamment repenser le centre-ville d'Issy, compléter le livre blanc « transports », suivre les contentieux en cours et continuer à défendre la qualité de vie à Issy-les-Moulineaux. Cette liste, non exhaustive, évolue en fonction des annonces de projets de la municipalité.

contact@actevi.fr et www.actevi.fr

Fusion 78-92

Trois services interdépartementaux ont déjà été créés : celui de l'archéologie en mai 2016, de la voirie en octobre 2016 et de l'adoption en janvier 2017.

Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens réfléchis et engagés puisse changer le monde. En fait, c'est toujours comme cela que ça s'est passé.

Margaret Mead (1901-1978) Anthropologue.



DR

Hermitage, le retour...

Vous pensez que les tours de grande hauteur sont des gouffres énergétiques donc financiers et qu'elles relèvent d'une vision passéiste ?

Vous pensez que nous entrons dans l'aire de la sobriété et de la transition énergétiques ?

Vous pensez que l'ère de la reconquête de la biodiversité est enfin d'actualité ?

Vous n'y êtes pas du tout !

La preuve : sept nouvelles tours sont programmées pour 2020 à la Défense. Par ordre de taille, voici les tours Sisters, 100 et 200 m de hauteur, à côté de la tour Trinity, 140 m, puis la tour Alto, 150 m, et avec leurs 200 m de hauteur la tour Hekla et celle des jardins de l'Arche.

Et enfin les tours Hermitage, 320 m, en lieu et place des Damiers où résistent des habitants attachés à leur environnement et à leur qualité de vie, ceux de l'association Vivre à la Défense, une association amie que nous soutenons et aidons depuis des années.

Dans ce combat de David contre Goliath, le bon sens et l'acharnement, afin de faire appliquer la loi et respecter les droits, ne suffisent pas. Il faut aussi des fonds pour ester en justice. Vivre à la Défense a besoin de votre aide pour poursuivre ses actions.

Un don, même modeste, est essentiel.

vivrealadefense@free.fr www.vivrealadefense

Directeur de la publication: Thierry Hubert, **Rédacteurs:** Bernard Champesme, Irène Nenner, Clotilde Norguet, Thierry Hubert, Bernard Perraudin, Michel Riottot, Anne Sauvey
Photos: DR, Michel Riottot
Sec-env92 @orange.fr et www.environnement92.fr
14 rue Le Bouvier 92340 Bourg-la-Reine 06 72 64 51 00